

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur
Bureau des formations de l'enseignement supérieur
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDES/2025-188
27/03/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/06/2025

Cette instruction abroge :

DGER/SDES/2024-259 du 25/04/2024 : Cycle de formation des enseignants-chercheurs des établissements publics de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage – session 2024

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Cycle de formation des enseignants-chercheurs des établissements publics de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage – session 2025

Destinataires d'exécution

Administration Centrale – DGER
Établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Résumé : Cette note de service prévoit le modalités d'inscription au cycle de formation 2025 mis en place pour les enseignants-chercheurs ainsi que les dates des sessions

Cette note présente le dispositif de formation continue qui est proposé aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Cette formation, qui a pour objectif notamment de faire acquérir aux intéressés des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs missions d'enseignement, est un outil au service de la communauté de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Elle doit être connue de tous les acteurs de cette communauté : non seulement les enseignants mais aussi les différents responsables au sein des établissements, ainsi que la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA).

Elle fait l'objet d'une évaluation, d'une part, par les participants à l'issue de la tenue de chacun des modules qu'elle comprend, d'autre part, au niveau national par les responsables du dispositif.

Cette formation doit être considérée comme incontournable par l'établissement employeur.

I. Public

Le cycle de formation est proposé aux enseignants-chercheurs et dans la limite des places disponibles après inscription des enseignants chercheurs, aux contractuels chargés d'enseignement (État ou établissement), des établissements publics du ministère chargé de l'agriculture.

Les directeurs d'établissements jouent un rôle moteur pour le suivi de cette formation :

- en assurant une large diffusion de la présente note dans leur établissement (auprès des personnels concernés, des instances où ceux-ci sont représentés ainsi que des responsables de département) ;
- en facilitant l'adaptation des emplois du temps des stagiaires afin de leur permettre de suivre la totalité de la formation comme ils sont tenus de s'y engager au moment de l'inscription et en allouant les ressources nécessaires.

La formation initiale des enseignants-chercheurs doit être envisagée en relation avec les autres modalités de développement de la qualité « pédagogique » des formations, aussi bien au sein de chaque établissement, qu'au sein du réseau des établissements. Les enseignants-chercheurs seront donc encouragés à participer aux autres formations, rencontres, journées et colloques organisés par les établissements ou leurs partenaires.

Les directeurs d'établissement encourageront les différents personnels des établissements à associer les jeunes enseignants-chercheurs à ces initiatives et à leur apporter un soutien actif, tout conseil et toute l'aide matérielle nécessaire.

II. Objectifs généraux

Les référentiels actuels concernant la pédagogie dans l'enseignement supérieur s'organisent autour des principes-clés suivants :

- centrer l'apprentissage sur l'étudiant : quelles compétences doit-il-développer ?
- assurer la cohérence (alignement) entre objectifs d'apprentissage, évaluation et méthodes pédagogiques ;
- développer des méthodes de pédagogie active afin de favoriser la motivation des étudiants ainsi que l'acquisition des compétences visées ;
- connaître son environnement professionnel.

Pour simplifier la présentation, les compétences pédagogiques à développer par les enseignants sont listées ci-dessous sous trois vocables : « analyser », « enseigner », « évaluer ». Le numérique sera pensé de manière transversale à ces trois entrées : comme levier d'action et d'évolution des pratiques pédagogiques et comme espace d'apprentissage. Les trois premiers modules de la formation étant ancrés sur les analyses de pratiques actuelles des enseignants, le programme global pourra être organisé différemment.

Par ailleurs, la formation a également pour objectif d'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des clés de compréhension de leur environnement institutionnel, des politiques publiques ainsi que de leurs droits et leurs devoirs et de la gestion de leur carrière.

« ANALYSER »

a) Connaître et comprendre les publics, leurs caractéristiques et leurs stratégies et comportements vis-à-vis de l'apprentissage

- connaître les publics d'élèves, leurs caractéristiques sociologiques et psychologiques ;
- disposer des connaissances de base en psychologie cognitive sur les processus de mémorisation, de raisonnement et d'apprentissage ;
- comprendre l'engagement et la motivation des étudiants dans la formation et les apprentissages.

b) Différencier et ajuster deux processus : apprendre et enseigner

- connaître les différents courants pédagogiques et la place de l'apprenant en leur sein ;
- identifier les besoins en formation initiale et continue des professionnels à former dans sa discipline ;
- définir et hiérarchiser les objectifs d'apprentissage s'y rapportant ;
- concevoir un programme de formation ;
- adopter une méthodologie pour préparer une séquence pédagogique ;
- prévoir la stratégie pédagogique de l'équipe et les contraintes locales en fonction des compétences, des objectifs et du public visés.

c) Développer une approche réflexive de son métier

- actualiser son enseignement en liaison étroite avec l'évolution des connaissances et des besoins de formation ;
- réfléchir à ses postures.

d) Analyser les évolutions des systèmes d'enseignement supérieur, les cadres institutionnels et organisationnels qui composent le contexte actif du travail d'enseignant-chercheur.

« ENSEIGNER »

a) Questionner les différentes situations professionnelles

- analyser les pratiques dans les formats institutionnels (cours en amphithéâtre, TD, TP, projets, encadrement de stage, suivi de mémoire, etc.) ;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées (interactives, participatives, expositives, collaboratives, tutorées) ;
- identifier les avantages et les limites des différentes utilisations du numérique.

b) Recourir à différentes techniques et différents supports de communication pour augmenter l'efficience de l'apprentissage

- gérer sa voix et son corps ;

- réaliser des supports pédagogiques pertinents.

d) Raisonner les dispositifs pédagogiques au regard des situations professionnelles futures ou actuelles des étudiants et des stagiaires de formation continue et de leurs compétences, et pas seulement des savoirs scientifiques et académiques.

« EVALUER »

a) Évaluer les apprentissages des étudiants : construire les outils d'évaluation pertinents

- identifier les critères de qualité d'une évaluation ;
- identifier les avantages et inconvénients des différents modes d'évaluation ;
- concevoir des outils d'évaluation en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

b) Évaluer son enseignement

- identifier les principales méthodes d'évaluation des enseignements ;
- évoluer dans ses pratiques pédagogiques.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les apports de la formation sont mobilisés dans un **projet pédagogique personnel** que l'enseignant-chercheur doit réaliser et présenter par oral lors du dernier module de la formation.

Le projet pédagogique personnel fait partie intégrante de la formation ; il est choisi sur un thème libre en accord avec les formateurs. Il permet l'application concrète des notions vues dans les trois modules précédents et la soutenance orale est l'occasion d'une discussion approfondie sur les facilités ou difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, ou les autres choix qui auraient pu être faits, etc.

Le 4^{ème} module est constitué des soutenances orales de projets devant l'ensemble des participants à la formation, ou sous une autre forme permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées dans la formation.

III. Organisation de la formation

• 3.1 Répartition des stagiaires

La formation se déroule sur la base du programme établi nationalement en collaboration entre AgroParisTech, l'ENSFEA, l'Institut Agro-Dijon et Oniris. Pour 2025/2026, deux sites sont proposés : ENSFEA et AgroParisTech. Les participants doivent s'inscrire dans l'un des deux cycles proposés et y suivre la totalité de la formation : il n'est pas possible de combiner les centres de formation.

Un minimum de 8 participants est nécessaire pour l'organisation d'un cycle, l'objectif visé étant d'une quinzaine de participants par session.

Si parmi les candidatures retenues sont enregistrées des annulations pour cas de force majeure ou désistement, les places libérées seront proposées aux éventuels candidats inscrits sur une liste complémentaire, par ordre de priorité.

• 3.2 Procédures d'inscription

Les candidats s'inscrivent à l'une ou l'autre des sessions de formation. Les candidats expriment leur choix sur la demande d'inscription et la transmettent au responsable logistique correspondant.

Les candidats transmettent leur dossier de demande complet, au plus tard le **vendredi 13 juin 2025**.

Le dossier de demande comprend :

- Un mail de candidature à adresser avant la date de clôture des inscriptions, au responsable logistique du site demandé ;
- La fiche d'inscription (en Annexe) complétée et signée par le responsable hiérarchique ou chef de service, le responsable local de formation et l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement ;
- Un CV de deux pages maximum.

Seules les candidatures complètes et arrivées avant la date de clôture seront prises en compte. En cas de candidatures excédant le nombre de places disponibles, une priorisation des dossiers sera effectuée par l'établissement organisateur afin de favoriser la diversité des participants en termes d'établissements d'origine. Selon le nombre de places restantes, il peut leur être proposé de suivre la formation dans l'autre centre.

Les établissements organisateurs confirmeront l'inscription de l'enseignant chercheur au plus tard 15 jours après la clôture des inscriptions.

Les enseignants-chercheurs s'engagent à participer aux quatre modules de la formation selon le programme défini par l'établissement. L'inscription s'entend pour la totalité du cycle de formation.

- **3.3 L'équipe d'animation**

Une équipe met en œuvre le cahier des charges pour la formation. Elle assure la cohésion pédagogique de l'ensemble des interventions, les ancrant fortement dans le contexte d'un enseignement professionnalisant, centré sur l'acquisition des compétences.

Elle a en charge, notamment :

- de contacter les intervenants (les animateurs de l'équipe peuvent eux-mêmes être intervenants) ;
- de s'assurer de la conformité des sessions de formation au cahier des charges ;
- d'assurer un suivi personnalisé lors de la conduite des projets personnels ;
- d'organiser l'évaluation de chaque session, et de rédiger le compte-rendu de l'évaluation du cycle de formation.

En cas de besoin, vous pouvez contacter les interlocuteurs suivants :

| Établissement support | Contact | Téléphone | Mel |
|-----------------------|--|-----------|--|
| AgroParisTech | Valérie CAMEL Samantha PAGLIARO Anaïs LOIZON | | valerie.camel@agroparistech.fr samantha.pagliaro@agroparistech.fr anaïs.loizon@agrosupdijon.fr |
| ENSFEA | Nina ASLOUM Nadine HIRTZLIN | | nina.asloum@ensfea.fr nadine.hirtzlin@ensfea.fr |

- **3.4 La logistique**

La logistique est assurée par une personne dédiée sur chacun des sites :

- gestion des inscriptions et communication des listes à l'administration centrale ;
- gestion des convocations ;
- organisation de la formation (lieux de formation, réservation de salles, matériel nécessaire : salles équipées d'ordinateurs, vidéoprojecteurs, etc.) ;
- budget : frais de gestion de conventions, déplacements, hébergement, etc.;
- liaison avec l'administration centrale pour les remontées des évaluations qualitatives et budgétaires (compte-rendu financier).

En cas de besoin, vous pouvez contacter les interlocuteurs suivants :

| Établissement support | Contact | Téléphone | Mel |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------------------|--|
| AgroParisTech | Nadoua KHIROUNI | 01 89 10 00 47 et 06 98 66 36 81 | nadoua.khirouni@agroparistech.fr |
| ENSFEA | Nina ASLOUM Hervé Lipp | 0618919492 0561753234 | nina.asloum@ensfea.fr herve.lipp@ensfea.fr |

- **3.5 Élaboration du programme de formation**

Le programme de formation est élaboré en concertation avec des référents pédagogiques des quatre écoles.

La formation donne une place privilégiée à la réalisation du projet pédagogique et à l'analyse des situations de travail vécues par les enseignants-chercheurs. A ce titre, les notions, concepts et repères abordés dans la formation sont toujours reliés aux préoccupations ou difficultés rencontrées par les enseignants dans leur quotidien de travail. Ils sont des outils pour leur permettre de mieux analyser les situations pédagogiques et pour les transformer si besoin. Cette formation donne également une place importante à l'apprentissage par expérimentation. Ainsi, lors des différentes semaines, plusieurs outils, méthodes et techniques pédagogiques (jeux pédagogiques, débat, travail de groupe, outils numériques variés, etc.) seront expérimentés par le groupe d'enseignants pour faciliter leur transfert dans la pratique réelle. Le projet pédagogique porte concrètement sur une unité d'enseignement au choix de l'enseignant - module existant à améliorer ou bien à créer.

En cas de besoin, vous pouvez contacter les interlocuteurs suivants :

| Référents pédagogiques | Contact | Téléphone | Mel |
|------------------------|------------------------------------|----------------|--|
| AgroParisTech | Valérie CAMEL Samantha PAGLIARO | | valerie.camel@agroparistech.fr samantha.pagliaro@agroparistech.fr |
| Institut Agro-Dijon | Anaïs LOIZON | 03 80 77 28 23 | anais.loizon@agrosupdijon.fr |

| | | | |
|--------|---|------------|--|
| ENSFEA | Nadine HIRTZLIN Nina ASLOUM | 0561753228 | nadine.hirtzlin@ensfea.fr nina.asloum@ensfea.fr |
| Oniris | Laetitia JAILLARDON Florence ROUILLE | | laetitia.jaillardon@oniris-nantes.fr florence.rouille@oniris-nantes.fr |

- **3.6 L'attestation de formation**

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation, sur la base de la participation à l'ensemble des modules, incluant la présentation du projet pédagogique. Une mention de la participation à cette formation est bienvenue dans les rapports d'activité et est prise en compte par la CNECA.

IV. Calendrier du cycle de formation

Cycle co-organisé par AgroParisTech et l’Institut Agro Dijon (lieux de formation Paris et Dijon) :

| Module | Dates prévisionnelles |
|--|--|
| Module 1 | 29 septembre au 3 octobre 2025 Cité Internationale Universitaire, Paris 14e |
| Module 2 | 24 au 28 novembre 2025 Cité Internationale Universitaire, Paris 14e |
| Module 3 | 16 au 20 mars 2026 Institut Agro, Dijon |
| Module 4 Projet pédagogique personnel | 1er au 4 juin 2026 Cité Internationale Universitaire, Paris 14e |

Cycle ENSFEA (lieu de formation : Toulouse) :

| Module | Dates prévisionnelles |
|--|---|
| Module 1 | 6 au 10 octobre 2025 ENSFEA – Toulouse Auzeville |
| Module 2 | 8 au 12 décembre 2025 ENSFEA – Toulouse Auzeville |
| Module 3 | 16 au 20 mars 2026 ENSFEA – Toulouse Auzeville |
| Module 4 Projet pédagogique personnel | 1 ^{er} au 5 juin 2026 ENSFEA – Toulouse Auzeville |

Concernant le projet pédagogique personnel, le thème est choisi lors du module 1 ou 2, présenté et discuté lors du module 2 ou 3 puis mené à terme et présenté par oral lors du dernier module.

V. Participation des établissements au coût de la formation

Pour une réelle implication tant des participants que des établissements, il est demandé à ces derniers de participer au coût pédagogique de la formation à hauteur de **1000 euros par participant**, à verser au plus tard le premier jour du premier module, à l'établissement organisateur.

À noter : les frais de déplacements et d'hébergement des participants sont à la charge de l'établissement d'origine des enseignants-chercheurs et non à la charge de l'établissement organisateur de la formation.

VI. Évaluation et bilan financier

Les participants seront sollicités pour évaluer la formation sur une base individuelle. L'établissement organisateur établira à l'issue de la formation un rapport sur l'organisation, la tenue, les éventuels problèmes rencontrés lors de la mise en place, le déroulement de la formation. Ce rapport, accompagné des résultats de l'évaluation par les participants, sera transmis à la DGER.

L'établissement organisateur établira à l'issue de la formation un bilan financier de la formation. Ce bilan sera transmis à la DGER dans les deux mois suivant la tenue du dernier module. La DGER prendra en charge par versement complémentaire à l'établissement organisateur de la formation un montant maximum de 15000€.

VII. Recommandations

Les directeurs devront s'assurer que chaque enseignant-chercheur concerné a bien reçu l'information et les encourager fortement à s'inscrire tout en prenant toutes les dispositions nécessaires pour faciliter leur participation à la formation. Ils veilleront à ce que les demandes d'inscription puissent parvenir **avant la clôture des inscriptions** à l'établissement organisateur. Les établissements se coordonnent sur les inscriptions afin de maximiser les 1ers choix des candidats et le remplissage des formations.

Dans la demande d'inscription établie sur le modèle annexé à la présente note, dont le recto et le verso sont indissociables, la mention relative à l'obligation de suivre le cycle de formation dans son intégralité doit être signée par le candidat.

L'adjoint au directeur général,
Chef du service de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Cyril KAO

Actions de formation des personnels - Demande d'inscription

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique, puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

| Cadre réservé au demandeur | |
|---|--|
| NOM : | Direction : Service : |
| Prénom : | Adresse administrative : |
| Catégorie : | Poste téléphonique : |
| Grade : | Mél : |
| Descriptif des fonctions exercées : | Intitulé de l'action demandée : Formation des enseignants-chercheurs cycle 2025-2026 Lieu (à classer par ordre de choix) : AgroParisTech / Institut Agro Dijon (Choix 1 <input type="checkbox"/> ; Choix 2 <input type="checkbox"/>) |
| Motivations de la demande : <input checked="" type="checkbox"/> adaptation à l'emploi <input type="checkbox"/> promotion individuelle (concours) <input type="checkbox"/> culture générale <input type="checkbox"/> formation qualifiante (projet individuel) <input type="checkbox"/> réorganisation du service <input type="checkbox"/> projet de service <input type="checkbox"/> autre raison (à préciser) : | - module 1 : du 29 septembre au 03 octobre 2025 - module 2 : du 24 au 28 novembre 2025 - module 3 : du 16 au 20 mars 2026 - module 4 : du 1er au 4 juin 2026 Contact logistique : nadoua.khirouni@agroparistech.fr ENSFEA (Choix 1 <input type="checkbox"/> ; Choix 2 <input type="checkbox"/>) - module 1 : du 6 au 10 octobre 2025 - module 2 : du 08 au 12 décembre 2025 - module 3 : du 16 au 20 mars 2026 - module 4 : du 1er au 5 juin 2026 Contact logistique : nadine.hirtzlin@ensfea.fr |
| | Ma candidature implique, en cas d'acceptation, que je suive le cycle de formation dans son intégralité Date : Signature |

ATTENTION : L'ensemble des rubriques doivent être renseignées par le demandeur.

Cadre réservé à l'administration

Visa du correspondant ou responsable local de la formation :

| | | | | | | |
|------------------------------------|---|--|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|-------------|
| Avis du chef de service | | Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission) | | | | |
| <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> | désfavorable | <input type="checkbox"/> | Favorable <input type="checkbox"/> | | |
| Motifs du refus | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Contraintes organisationnelles | | | <input type="checkbox"/> | | |
| <input type="checkbox"/> | Inadéquation au plan de formation du service | | | <input type="checkbox"/> | | |
| <input type="checkbox"/> | Inadéquation au plan de formation de l'agent | | | <input type="checkbox"/> | | |
| Date : | <input type="checkbox"/> | Contraintes budgétaires | | | <input type="checkbox"/> | Date : |
| Signature : | <input type="checkbox"/> | Autres raisons (à préciser) | | | <input type="checkbox"/> | Signature : |
| | | | | | | |

Cadre réservé à la structure organisatrice

- la candidature du demandeur a été retenue pour l'action demandée :
 - il recevra prochainement toutes les informations nécessaires quant à son déroulement
 - vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à son déroulement

- la candidature du demandeur n'a pu être retenue pour l'action demandée pour le motif suivant :
 - inscription hors délai
 - excédent de candidatures
 - annulation du stage ou report du stage
 - inadéquation de la demande avec les objectifs de l'action
 - autres raisons (à préciser) :

A....., le

Signature du responsable de la structure organisatrice

ATTENTION : L'ensemble de la fiche d'inscription doit être renseigné.